L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 20 OCTOBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WHISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

[illegible]

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. [illegible] DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artistes et personnes tenant magasin... $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bateaux à vapeur ou les maisons de commerce faisant la commission, [illegible]

[illegible]

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à contre-ordre, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidatures à des emplois publics et celles d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'elles pourront être admises) seront payées le double du prix ordinaire et d'avance.

ECOLE DE DROIT DE LA LOUISIANE.

Les leçons de cette Institution, dont l'existence date depuis deux années, et qui est la seule dans les Etats-Unis où le DROIT CIVIL soit enseigné avec soin, commenceront le 1er décembre prochain et finiront le 31 mai suivant.

[illegible]

GUSTAVUS SCHMIDT,
117, Royale.

AVIS.

Le troisième lundi de novembre prochain, seront les livres de souscription au fonds capital de la Compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, [illegible] rue Bienville, No. 52, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, [illegible]

[illegible]

G. MUSSON, contrôleur.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique.
Nouvelle-Orléans, 1 octobre 1845. 11 oct—33

Au Bazar Parisien.

Encoignure Royale et Dumaine.

NORMAND [illegible]

[illegible]

Mme F. Fryer

[illegible]

E. O. VIGNAUD,
No. 11, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les navires Kilby et George [illegible]

[illegible]

L. [illegible] PORCELAINE BLANCHE [illegible]

[illegible]

B. O. VIGNAUD,
41 rue de Chartres.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

Magasin d'Habillement en Gros et en Détail.
No. [illegible] et Vieille Levée.

ONT [illegible]

[illegible]

PANTALONS. En cas mir croisé fantaisie et uni, rayés, [illegible]

GILETS DE DESSOUS. [illegible]

CHEMISES. [illegible]

BRETELLES [illegible]

PARAPLUIES [illegible]

HABILLEMENS D'ENFANS, de toutes sortes et qualités.

[illegible]

GARTHWAITE, PAYNE & Co.

[illegible] du navire Suzan Drew, du Havre [illegible]

[illegible]	Serge noire de Rome et autres.
[illegible]	Colliers et chatelaines en soie.
[illegible]	Rubans satin couleurs, Nos 1 1/2 à 9.
[illegible]	Chales satin brodés et unis, Dito de fantaisie, et cameleon.
Mousseline [illegible]	Velours soie et en coton.
Damas laine et coton pour rideaux.	Crêpe en soie, noir et blanc.
Gants chamois [illegible]	Passementerie pour robes.
Dito en chevreaux [illegible]	Ombrelles genres nouveaux.
Dito en castor [illegible]	Parapluies en soie, 28, 30 et 32 pouces.
[illegible]	Fuseaux à retaper et à chignons.
Bas de soie noirs et coton.	Eau et savons de toilette.
Bretelles en coton.	Serviettes et nappes, unies et damassées.
Dito en gomme élastique.	Dito do du Bearn.
Cravates en taffetas noir.	Toile cretonne pour draps de lit.
Dito en satin et gros grains.	Mouchoirs coton imprimés.
Dito en satin laine.	Boutons en soie, et un assortiment d'articles pour tailleurs, &c. &c.
Satin soie noir et blanc.	
[illegible]	

AUSSI—En magasin, un bel assortiment de marchandises reçues par les derniers arrivages du Nord et d'Europe, consistant en cotons écrus et blancs de toutes qualités [illegible]

BORDERES & Co.
14 rue du Canal.

L. H. RICHARD, No. 34, rue de la Douane, encoignure [illegible] par les navires Norman et Rubicon, [illegible] Marchandises [illegible]

[illegible]

Cachemires [illegible]
Mousselines laines, noires,
Satin noir [illegible] 30, 24, 20 et 18 pouces, moires unis et façonnés.
Pekins ondés, rayés et satinés,
Moire blanche, rose et bleue,
Satin blanc, rose et ciel,
Florence en toutes couleurs,
Gros d'Afrique et gros de Naples blanc et couleurs,
Drap noir Sedan, casimir nouveauté,
Serge noire et satin gris pour tailleurs,
Fichus, bas de soie, noirs, blancs, gris et brodés,
Ombrelles pour enfans,
Gants de peaux, Jouvin, mitaines blanches, gants longs en filets, gants de soie, noirs,
Parapluies en soie, 28 à 32 pouces,
Crêpes blancs, paille, noirs et couleurs, par 10 mètres,
Tulles pour voilettes, noirs et blancs,
Eau de Cologne Monpelas, 1/4 1/2 et 1 litre,
Parfumeries et savons, premières qualités,
Rubans façonnés Nos 4 et 12.
Chales de soie, unis, satinés et damassés,
Voilettes, dentelles et imitation, blanches et noires,
Batistes en pièces et mouchoirs de batiste unis à ourlets à rivières, dentelles [illegible] imitation noires et blanches, fleurs, plumes et autres articles.
16 oct L. H. RICHARD.

Nouvelle-Orléans:
LUNDI MATIN, 20 OCTOBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

Lorsque certains faits résultent d'une investigation judiciaire, il est tout à fait oiseux de chercher à les attaquer par des moyens ordinaires dont l'impuissance est évidente. Aussi, lorsque M. Harmanson annonça qu'il justifierait complètement sa conduite dans l'affaire Copeland, nous devinâmes la nature des preuves qu'il produirait et leur parfaite inanité.

Qu'oppose, en effet, M. Harmanson, à l'autorité de la chose jugée? 1° la déposition sous serment de MM. J. B. Hicks et William White; 2° la déposition aussi sous serment de M. Francis Routh; 3° une déclaration de neuf personnes de la Pointe Coupée; 4° enfin une autre déclaration de trente quatre individus des Avoyelles. Examinons rapidement la valeur de ces documens:

1o MM. Hicks et W. White déclarent qu'ils connaissent bien M. John H. Harmanson et que c'est la première fois qu'ils entendent dire qu'il a maltraité Copeland, la nuit où il vendit sa propriété à Michie. Ils pensent enfin qu'il serait impossible que Mr. H. eut commis à leur insu les actes qu'on lui reproche, et qu'ils ont toujours entendu dire qu'il s'y trouvait présent par hasard, mais sans y prendre part.

Ainsi toute la déposition de ces messieurs se réduit à dire qu'ils ne savent pas, qu'ils ne croient pas. C'est un témoignage purement négatif, de nulle valeur par conséquent—et qu'on n'oserait même pas produire devant une cour de justice. De ce que MM. Hicks et W. White n'ont pas connaissance d'un fait, s'ensuit-il que ce fait n'existe pas, lorsque son existence d'ailleurs est attestée par des témoins qui affirment avoir vu?

2o M. Francis Routh dépose que le témoignage donné dans l'affaire Copeland par Margaret et Mathilda Phillips est faux—Il dit aussi que M. Harmanson n'a pas été accusé d'assaut et batterie et d'emprisonnement illégal pour cette affaire.

Il est bien naturel que M. F. Routh attaque le témoignage des dames Phillips, car ce témoignage l'incrimine lui aussi—attendu qu'il a pris lui-même une part à peu près aussi active que M. Harmanson.

Mais pourquoi n'a-t-il pas donné son témoignage lorsque l'affaire se jugeait devant les tribunaux? C'est parce que son témoignage n'était pas admissible, vu le rôle actif qu'il avait joué dans l'affaire.

D'ailleurs les dames Phillips ne sont pas les seuls témoins du fait—et le témoignage de Ths. J. Swinney, et autres, corrobore pleinement celui-là.

A sa négation, enfin, relativement à l'accusation criminelle de violence et d'emprisonnement illégal, portée contre Harmanson et autres, nous opposons le passage suivant de la décision de la Cour Suprême dans cette affaire: "........et les pièces (the record) montrent " que, peu après le commencement de ce procès, des " poursuites criminelles furent dirigées contre Michie, " Bass et Harmanson, pour assaut et batterie et em-" prisonnement illégal........"

A quoi se réduit donc la dénégation de M. Routh?

3o Les neuf personnes de la Pointe Coupée déclarent avoir lu la publication du *W. Feliciana Chronicle*, relativement à l'affaire Copeland, et que d'après les informations qu'ils ont pu prendre à ce sujet, ils pensent qu'on ne peut reprocher à M. Harmanson aucun acte illégal. Ils ajoutent que la réputation des témoins qui ont déposé dans l'affaire leur est bien connue, et qu'ils l'estiment à sa valeur (ce qui ne veut rien dire du tout).

Disons d'abord que ces attestations collectives et bénévoles ont encore un degré de certitude moindre que les deux précédentes qui étaient au moins faites sous serment. Ici c'est une attestation qui n'engage à rien et que par conséquent on donne par pur complaisance.

Et que prouve cette déclaration après tout? que les signataires ne croient pas M. Harmanson coupable. C'est encore une attestation négative—sans valeur aucune par conséquent.

4o. Les trente quatre signataires de la paroisse des Avoyelles déclarent qu'ils ont appris avec regret qu'on cherchait, par esprit de parti, à faire passer M. Harmanson pour un homme de mauvaise réputation, tandis qu'il est vertueux, bon, honorable, bienfaisant, généreux, &c, ce dont ils peuvent témoigner ayant été pendant plusieurs années ses voisins."

C'est ce qu'on appelle une attestation de bonne conduite; mais qui ne prouve rien sur le fait en discussion.

Voilà pourtant ces témoignages si décisifs suivant nos amis les éditeurs locofocos.

Les uns jurent qu'ils ne savent pas si M. Harmanson a fait ce qu'il est convaincu d'avoir fait, qu'ils n'en ont pas connaissance, et qu'ils ne le croient pas; les autres disent qu'ils ne pensent pas qu'il ait rien fait d'illégal; les autres qu'il l'ont connu longtemps et l'ont toujours trouvé rempli de bonnes qualités. N'est-ce pas concluant? Un seul attaque directement une partie du témoignage et nie l'accusation criminelle pour violence; mais il se trouve lui même impliqué dans l'affaire et son dire est, par conséquent, sans valeur. D'ailleurs son témoignage, tout à fait *exparte*, se trouve détruit par d'autres témoignages qu'il n'attaque pas et par les pièces du procès soumises à la Cour Suprême.

On cherche vainement aussi à invalider le témoignage des dames Phillips en attaquant leur réputation; mais on ne réfléchit pas que ce moyen n'est pas plus concluant. Si la réputation de ces deux témoins était de nature à faire repousser leur témoignage on n'aurait pas manqué de présenter ce moyen devant les tribunaux chargés du jugement de l'affaire. Or, puisqu'on ne l'a pas fait, c'est qu'il n'y avait pas moyen de le faire avec espoir de succès.

Mais pourquoi discuter toutes ces attestations officieuses? à quoi bon? dans quel but? Est-ce que tout cela peut prévaloir contre un jugement de la Cour de Paroisse de Ouest-Feliciana, composée de douze jurés voisins des parties et des témoins, et présidée par feu juge Dawson, celui-là même qui avait passé l'acte, et qui mieux que personne savait, par conséquent, à quoi s'en tenir sur les circonstances qui l'avaient précédé? Est-ce que tout cela peut prévaloir contre un jugement de la Cour Suprême qui, pièces en main, expose et flétrit tous ces actes de violence? Est-ce que tout cela peut prévaloir, enfin, contre le propre témoignage de M. Harmanson, qui a bravement avoué, suivant la *Tribune* de la Pointe Coupée, avoir en effet lynché Copeland?

Il paraît que, tout dernièrement, faisant un discours à la Pointe Coupée, M. Harmanson vint à parler de l'affaire Copeland, et voici ce qu'il dit d'après la *Tribune* que nous traduisons littéralement:

" Quant à fouetter ou lyncher Copeland, il avoue " l'avoir fait, parce que Copeland avait parlé légère-" ment de lui et de quelques-uns de ses parens.—Re-" lativement à avoir participé avec Michie à forcer " Copeland à vendre sa propriété, pour un prix infé-" rieur à sa valeur, sous peine d'être lynché—il dit " qu'il était prêt à écrire l'acte de vente, que Michie " était disposé à compter $3,000 à Copeland—ce que " celui-ci refusa, disant qu'il voulait $7,000; alors il " (Harmanson) conseilla à Mickie de ne plus lui " donner un *cent*, mais de le chasser du pays, tenant " d'un individu de Natchez que Copeland était un " misérable—*a d—d scoundrel.* Il dit que Copeland " avait été fort maltraité, *badly whipped*, cette nuit-là; " mais qu'il ne l'a pas vu maltraiter............"

Ainsi M. Harmanson avoue avoir lynché Copeland,—il avoue avoir été présent à ce qui se passa dans la nuit du 24 décembre; il avoue enfin avoir conseillé à Mickie de chasser Copeland du pays, au lieu de lui donner $3,000 pour ce qui en valait beaucoup plus,—attendu qu'il avait appris que c'était un misérable. Et s'il n'avoue pas avoir servi de geolier à Copeland, il ne le nie pas non plus.

Qu'on élise M. Harmanson, malgré tout cela, soit: mais qu'au moins on ne cherche pas à nier la lumière du Soleil.

PIANOS.—Nous avons entendu samedi, chez M. Faivre, facteur de pianos, rue Royale, un piano droit de sa fabrication, qui peut rivaliser avec ce que l'Europe nous envoie de plus remarquable. Puissance, rondeur et justesse de sons, intensité de vibration, cet instrument réunit au plus haut degré toutes les qualités qu'on recherche. Malgré sa forme, il rend certainement aussi bien que le meilleur des pianos carrés, et nous ne savons qu'un piano à queue qui puisse le vaincre. A part ces mérites, il en possède un autre qui les complète: il a été construit dans les meilleures conditions pour résister au climat. Grâce aux perfectionnements inventés par M. Faivre, ce piano est insensible aux changemens les plus brusques de la température; il garde parfaitement l'accord, et par la solidité de sa construction il doit se conserver bien mieux et bien plus longtemps que les meilleurs instruments qu'on importe d'Europe. M. Faivre a déjà fabriqué plusieurs pianos du même genre, et tous satisfont pleinement leurs acquéreurs; il mérite donc d'être encouragé par le public qui doit tenir à voir se créer ici une belle industrie pour laquelle jusqu'à ce jour nous avons été tributaires de l'étranger.

TEXAS.—Par la goëlette Lone Star, capt. Knapp, nous avons reçu des nouvelles de Galveston jusqu'au 13 [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Première Municipalité.—Samedi soir, on s'est introduit dans la maison de MM. Gonalier, 247, rue Dauphine, et l'on y a pris quantité d'effets à usage. Marie Rose, f. c. l. et l'esclave Marie, ont été amenés samedi devant le recorder Génois sous l'accusation d'avoir commis ce vol.—La première été enfermée pour trente jours pour vagabondage, et la dernière a été condamnée à être fustigée.

George Rayman a été envoyé pour trente jours à la maison de travail, en vertu de la loi sur le vagabondage.

Seconde Municipalité.—Jesse Lavington, accusé d'avoir passé de la fausse monnaie, comparaissait samedi devant le recorder Baldwin, il fut mis en liberté après examen, l'accusation n'étant pas prouvée.

Williams Cohren a été arrêté samedi soir, sous l'accusation d'avoir insulté la police de la Levée dans l'exercice de ses fonctions.—Enfermé pour un mois.

Troisième Municipalité.—Samedi, le recorder Lewis a condamné à recevoir vingt-cinq coups de fouet et à porter le collier pendant un an, le nègre Jackson, appartenant à M. Soniat, pour avoir fait la tentative de tirer sur M. Guerin.

Danger du feu.—Un des plus anciens habitans, vieillard respectable, est mort, ces jours passés, des suites d'un horrible accident.—Le feu ayant pris à ses vêtements, il en est résulté malgré les secours qui lui ont été donnés, des brûlures qui ont occasionné la mort.

Autre Exemple.—Un négrillon appartenant à M. Rochebrun est mort lundi, de la même manière. S'étant approché du feu, ses vêtemens s'enflammèrent et le malheureux a péri dans d'affreuses douleurs.

RACCOURCI.—Le Concordia *Intelligencer* annonce qu'une souscription est en ce moment ouverte pour couvrir les frais que nécessitera la coupure du Raccourci Bend.

☞ L'*Union* annonce que le Président a refusé de recevoir M. Kauffman, comme chargé d'affaires du Texas, attendu qu'il considère le Texas comme faisant partie de l'Union.

CONNECTICUT.—Les élections municipales ont été favorables aux whigs, qui conservent leur prépondérance dans cet Etat.

THEO. FRELINGHUYSEN était beaucoup mieux aux dernières dates: sa vie est maintenant hors de danger.

GEORGIE.—Les retours sont assez complets pour que le résultat soit tout-à-fait positif. Les whigs ont ramené l'Etat sous leur bannière; ils ont élu le gouverneur Crawford et une majorité dans la Législature. Ce dernier avantage assure l'élection d'un sénateur whig des Etats-Unis.

L'*Enquirer* de Columbus du 16, contient les retours de 80 comtés. Ils donnent une majorité de 1167 voix en faveur de Crawford, et indiquent un gain d'environ 3000 voix sur l'élection de l'an dernier. Il est certain que la majorité de Crawford sera au moins de mille voix.

Le Sénat se compose de 23 whigs et de 24 locofocos, et la Chambre de 69 whigs et 60 locofocos. Majorité whig en scrutin général 9 voix. C'est un beau résultat.

Un fait pour les Abolitionistes.—Un avocat de Louisville dit que, par sa position, il a été à même, dans les dernières années, d'obtenir la liberté d'au moins quarante esclaves, et il avoue que la position de la plupart d'entre eux, loin de s'améliorer, n'a fait que devenir plus mauvaise. Les uns sont tombés dans la misère, dans l'ivrognerie, ou l'abjection la plus complète.

NEW-YORK.—La chronique judiciaire est toujours des plus dramatiques. Un jeune homme, employé dans une grande maison de commerce, et jouissant de la confiance de ses patrons, est appelé à répondre d'un déficit de $80 000. L'origine de ce déficit remonte à plusieurs années, et le jeune homme était toujours parvenu à le dissimuler tout en l'agrandissant. Un autre plus jeune encore est accusé d'une soustraction de huit mille piastres. Un troisième est accusé de tout autre chose que d'un vol: il était l'amant de sa cousine, jeune et charmante personne agée de 19 ans; elle devient enceinte et le misérable la force à prendre un breuvage qui doit déterminer l'avortement; le breuvage est mortel et l'infortunée jeune fille succombe après d'atroces souffrances. La justice informe.

Mississipi.—Le 5 courant voici ce qui se passait à Yazoo: le colonel F. A. Bailey entre dans l'hôtel de l'Aigle; sans provocation aucune, il s'élance sur le maître de l'hôtel, Sam. Swisher, qui était sans armes, lui fait plusieurs blessures, puis se retire en le prévenant qu'il va revenir dans quinze ou vingt minutes. Au bout de ce délai, le colonel reparait en effet. Swisher s'était armé d'un fusil, et lorsqu'il voit son adversaire s'approcher, il lui tire ses deux coups et le tue. Swisher comparait devant une cour, explique les faits et se trouve mis en liberté sur le champ.

SAINT-DOMINGUE.—On a reçu à New York des nouvelles de Porte Platte de la fin de septembre. Un engagement avait eu lieu à Metayaga entre les Dominicains et les Haïtiens; ces derniers avaient été battus et avaient éprouvé de grandes pertes tant en hommes tués que blessés. Cet échec mettra sans doute les Haïtiens dans l'impossibilité de faire la conquête de toute l'île. Les Dominicains, animés par ce succès, sont pleins d'enthousiasme; il sera difficile de les soumettre.

CALIFORNIE.—On écrit de Monterey, sous la date du 31 juillet:

"Les Californiens continuent à jouir de leur heureuse administration, et ils disent que quand le nouveau gouverneur arrivera de Mexico, ils fréteront un navire pour le ramener loi et sa suite. Les produits du pays commencent à arriver abondamment, et les navires baleiniers trouveront avantageusement à se ravitailler ici. La saison a été des plus favorables et les récoltes fort abondantes. Les fertiles plaines de l'Orégon et de la Californie sont sillonnées par l'industrie; tout nous fait entrevoir ici le germe d'un empire riche et prospère."

☞ Nous recevons par la voie de New York, des nouvelles des Iles Sandwich jusque vers le milieu de juin, de l'Orégon du 27 avril et de la Californie du 31 juillet.

ILES SANDWICH.—La monarchie représentative est en plein exercice dans ses îles; Kamehameha III singe les monarques d'Angleterre: il ouvre son parlement comme pouvait le faire Georges ou Guillaume. Il porte un uniforme neuf, sa femme une robe jaune, un bonnet de même couleur enjolivé de plumes d'autruche; on tire 21 coups de canon; Kamehameha fait son discours de la couronne; il annonce que son ministre de l'intérieur, son ministre des affaires étrangères et son chancelier soumettront le compte rendu de leur administration; puis il s'assied. On crie hurrah! on vote des remerciemens à la France, à l'Angleterre et aux Etats-Unis, puissances protectrices de l'indépendance Sandwichienne, et la parodie est jouée.

TAHITI.—La reine Pomaré est toujours bloquée par l'escadre française; et pour avoir été désavouée officiellement, la prise de possession ne s'en est pas moins maintenue.

OREGON.—Deux paquebots font maintenant les trajets réguliers entre Oregon City et Honolulu; le brick américain Chenamus, capitaine Sylvester, et la barque Cowlitz, appartenant aux compagnies de la baie d'Hudson. Le Chenamus était arrivé le 25 mai à Honolulu, après une traversée de vingt-huit jours; voici son chargement: 460 barils de farine, 6 dito de blé, 45 barils et 15 caisses de saumon, 37,200 pieds de bois, 137,000 bardeaux, et une jument américaine. Le Cowlitz avait fait voile le 15 mai pour l'Orégon, avec des marchandises anglaises, du thé, du sucre, du café et d'autres produits des îles de l'Inde et de la Chine.

La traversée est de 25 à 30 jours. Les journaux polynésiens annoncent déjà dans leurs colonnes d'avis, les viandes salées, l'orge, l'avoine, les haricots, le beurre, &c. &c., de l'Orégon. Le commerce de bois est très actif, ce qui prouve que les Américains sont à l'œuvre sur les bords du Colombia.

Extrait du Polynésien.

"Nous n'avons rien d'important de l'Orégon; ses colons semblent prospérer et jouir avec bonheur de leur gouvernement indépendant. Il y a encore parmi eux quelques sauvages carnassiers comme on en rencontre dans toutes les colonies naissantes, et si on ne les réprime pas à temps, ils troubleront les habitans industrieux et paisibles. Les émigrans sont encore en route, un détachement d'entr'eux ayant hiverné à l'est des Montagnes Rocheuses. L'hiver avait été pluvieux, mais le printemps s'ouvrait sous de favorables auspices."

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE CHRISTO
PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.

(Voir l'Abeille du 20 septembre au 18 octobre.)

HAYDEE—(Suite.)

—Vous disiez, signora, reprit Albert qui accordait la plus grande attention à ce récit, que la garnison de Janina, fatiguée d'un long service....

—Avait traité avec le séraskier Kourchid, envoyé par le Sultan pour s'emparer de mon père; c'était alors que mon père avait pris la résolution de se retirer, après avoir envoyé au sultan un officier franc, auquel il avait toute confiance, dans l'asile que lui-même s'était préparé depuis longtemps, et qu'il appelait kataphygion, c'est-à-dire son refuge.

—Et cet officier, demanda Albert, vous rappelez-vous son nom, signora?

Monte-Christo échangea avec la jeune fille un regard rapide comme un éclair, et qui resta inaperçu de Morcerf.

—Non, dit-elle, je ne me le rappelle pas; mais peut-être plus tard me le rappellerai-je, et je le dirai.

Albert allait prononcer le nom de son père, lorsque Monte-Christo leva doucement le doigt en signe de silence; le jeune homme se rappela son serment et se tut.

—C'était vers ce kiosque que nous voguions.

Un rez-de-chaussée orné d'arabesques baignant ses terrasses dans l'eau, et un premier étage donnant sur le lac, voici tout ce que le palais offrait de visible aux yeux.

Mais au-dessous du rez-de-chaussée, se prolongeant dans l'île, était un souterrain, vaste caverne où l'on nous conduisit, ma mère, moi et nos femmes, et où gisaient, formant un seul monceau, soixante mille bourses et deux cents tonneaux; il y avait dans ces bourses vingt-cinq millions en or, et dans les barils trente mille livres de poudre.

Près de ces barils se tenait Sélim, ce favori de mon père dont je vous ai parlé; il veillait jour et nuit, une lance au bout de laquelle brûlait une mèche allumée à la main; il avait l'ordre de faire tout sauter, kiosque, gardes, pacha, femmes et or, au premier signe de mon père.

Je me rappelle que nos esclaves, connaissant ce redoutable voisinage, passaient les jours et les nuits à prier, à pleurer, à gémir.

Quant à moi, je vois toujours le jeune soldat au teint pâle et à l'œil noir, et quand l'ange de la mort descendra vers moi, je suis sûre que je reconnaîtrai Sélim.

Je ne pourrais dire combien de jours nous restâmes ainsi; à cette époque j'ignorais encore ce que c'était que le temps; quelquefois, mais rarement, mon père nous faisait appeler ma mère et moi sur la terrasse du palais; c'étaient mes heures de fête à moi, qui ne voyais dans le souterrain que des ombres gémissantes et la lance enflammée de Sélim. Mon père, assis devant une grande ouverture, attachait un regard sombre sur les profondeurs de l'horizon, interrogeant chaque point noir qui apparaissait sur le lac, tandis que ma mère, à demi-couchée près de lui, appuyait sa tête sur son épaule, et que moi je me jouais à ses pieds, admirant, avec ces étonnemens de l'enfance qui grandissent encore les objets, les escarpemens du Pinde qui se dressait à l'horizon, les châteaux de Janina sortant blancs et anguleux des eaux bleues du lac, les touffes immenses de verdure noire attachées comme des lichens aux roches de la montagne, qui de loin semblaient des mousses, et qui de près sont des sapins gigantesques et des myrtes immenses.

Un matin mon père nous envoya chercher; ma mère avait pleuré toute la nuit; nous le trouvâmes assez calme, mais plus pâle que d'habitude.

—Prend patience, Vasiliki, dit-il; aujourd'hui tout sera fini; aujourd'hui arrive le firman du maître, et mon sort sera décidé. Si la grâce est entière, nous retournerons triomphans à Janina; si la nouvelle est mauvaise, nous fuirons cette nuit.

—Mais s'ils ne nous laissent pas fuir? dit ma mère.

—Oh! sois tranquille, répondit Ali en souriant; Sélim et sa lance allumée me répondent d'eux. Ils voudraient bien que je fusse mort, mais pas à la condition de mourir avec moi.

Ma mère ne répondit que par des soupirs à ces consolations qui ne partaient pas du cœur de mon père.

Elle lui prépara l'eau glacée qu'il buvait à chaque instant, car depuis sa retraite dans le kiosque il était brûlé par une fièvre ardente; elle parfuma sa barbe blanche et alluma la chibouque dont quelquefois pendant des heures entières il suivait distraitement des yeux la fumée se volatilisant dans l'air.

Tout à coup il fit un mouvement si brusque, que je fus saisie de peur.

Puis, sans détourner les yeux du point qui fixait son attention, il demanda sa longue-vue.

Ma mère la lui passa, plus blanche que le stuc contre lequel elle s'appuyait.

Je vis la main de mon père trembler.

—Une barque!.... deux!.... trois!.... murmura mon père; quatre!....

Et il se leva saisissant ses armes, et versant, je m'en souviens, de la poudre dans le bassinet de ses pistolets.

—Vasiliki, dit-il à ma mère avec un tressaillement visible, voici l'instant qui va décider de nous; dans une demi-heure nous saurons la réponse du sublime empereur; retire-toi dans le souterrain avec Haydée.

—Je ne veux pas vous quitter, dit Vasiliki; si vous mourez, mon maître, je veux mourir avec vous.

—Allez près de Sélim! cria mon père.

—Adieu seigneur! murmura ma mère, obéissante et pliée en deux comme par l'approche de la mort.

—Emmenez Vasiliki! dit mon père à ses Palicares.

Mais moi, qu'on oubliait, je courus à lui et étendis mes mains de son côté; il me vit, et, se penchant vers moi, il pressa mon front de ses lèvres.

Oh! ce baiser, ce fut le dernier, et il est là encore sur mon front.

En descendant nous distinguions à travers les treilles de la terrasse les barques qui grandissaient sur le lac, et qui, pareilles naguère à des points noirs, semblaient déjà des oiseaux rasant la surface des ondes.

Pendant ce temps, dans le kiosque, vingt Palicares, assis aux pieds de mon père et cachés par la boiserie, épiaient d'un œil sanglant l'arrivée de ces bateaux, et tenaient prêts leurs longs fusils incrustés de nacre et d'argent: des cartouches en grand nombre étaient semées sur le parquet; mon père regardait à sa montre et se promenait avec angoisse.

Voilà ce qui me frappa quand je quittai mon père après le dernier baiser que j'eus reçu de lui.

Nous traversâmes, ma mère et moi, le souterrain. Sélim était toujours à son poste; il nous sourit tristement. Nous allâmes chercher des coussins de l'autre côté de la caverne, et nous vînmes nous asseoir près de Sélim: dans les grands périls, les cœurs dévoués se cherchent, et, tout enfant que j'étais, je sentais instinctivement qu'un grand malheur planait sur nos têtes.

Albert avait souvent entendu raconter, non point par son père, qui n'en parlait jamais, mais par des étrangers, les derniers momens du vizir de Janina; il avait lu différens récits de sa mort; mais cette histoire devenue vivante dans la personne et par la voix de la jeune fille, cet accent vivant et cette lamentable élégie le pénétraient tout à la fois d'un charme et d'une horreur inexprimables.

Quant à Haydée, toute à ces terribles souvenirs, elle avait cessé un instant de parler, son front, comme une fleur qui se penche dans un jour d'orage, s'était incliné sur sa main, et ses yeux, perdus vaguement, semblaient voir encore à l'horizon le Pinde verdoyant et les eaux bleues du lac de Janina, miroir magique qui reflétait le sombre tableau qu'elle esquissait.

Monte-Christo la regardait avec une indéfinissable expression d'intérêt et de pitié.

—Continue, ma fille, dit le comte en langue romaïque.

Haydée releva le front, comme si les mots sonores que venait de prononcer Monte-Christo l'eussent tirée d'un rêve, et elle reprit:

—Il était quatre heures du soir; mais, bien que le jour fût pur et brillant au dehors, nous étions, nous, plongées dans l'ombre du souterrain.

Une seule lueur brillait dans la caverne, pareille à une étoile tremblant au fond d'un ciel noir: c'était la mèche de Sélim.

Ma mère était chrétienne, et elle priait.

Sélim répétait de temps en temps ces paroles consacrées:

—Dieu est grand!

Cependant ma mère avait encore quelque espérance. En descendant, elle avait cru reconnaître le Franc qui avait été envoyé à Constantinople, et dans lequel mon père avait toute confiance, car il savait que les soldats du sultan français sont d'habitude nobles et généreux. Elle s'avança de quelques pas vers l'escalier et écouta.

—Ils approchent, dit-elle; pourvu qu'ils apportent la paix et la vie!

—Que crains-tu Vasiliki? répondit Sélim avec une voix si suave et si fière à la fois; s'ils n'apportent pas la paix, nous leur donnerons la guerre; s'ils n'apportent pas la vie, nous leur donnerons la mort.

Et il ravivait la flamme de sa lance avec un geste qui le faisait ressembler au Dionysos de l'antique Crète.

Mais moi qui étais si enfant et si naïve, j'avais peur de ce courage que je trouvais féroce et insensé, et je m'effrayais de cette mort épouvantable dans l'air et dans la flamme.

Ma mère éprouvait les mêmes impressions, car je la sentais frissonner.

—Mon Dieu! mon Dieu! maman, m'écriai-je, est-ce que nous allons mourir?

Et à ma voix les pleurs et les prières des esclaves redoublèrent.

—Enfant, me dit Vasiliki, Dieu te préserve d'en venir à désirer cette mort que tu crains aujourd'hui!

Puis tout bas;

—Sélim, dit-elle, quel est l'ordre du maître?

—S'il m'envoie son poignard, c'est que le Sultan refuse de le recevoir en grâce, et je mets le feu; s'il m'envoie son anneau, c'est que le Sultan lui pardonne, et je livre la poudrière.

—Ami, reprit ma mère, lorsque l'ordre du maître arrivera, si c'est le poignard qu'il envoie, au lieu de nous tuer toutes deux de cette mort qui nous épouvante, nous te tendrons la gorge et tu nous tueras avec ce poignard.

—Oui, Vasiliki, répondit tranquillement Sélim.

Soudain nous entendîmes comme de grands cris; nous écoutâmes: c'étaient des cris de joie; le nom du Frank qui avait été envoyé à Constantinople retentissait répété par nos Palicares; il était évident qu'il rapportait la réponse du sublime Empereur, et que la réponse était favorable.

—Et vous ne vous rappelez pas ce nom? dit Morcerf, tout prêt à aider la mémoire de la narratrice.

Monte-Christo lui fit un signe.

—Je ne me le rappelle pas, répondit Haydée.

Le bruit redoublait; des pas plus rapprochés retentirent: on descendait les marches du souterrain.

Sélim apprêta sa lance.

Bientôt une ombre apparut dans le crépuscule bleuâtre que formaient les rayons du jour pénétrant jusqu'à l'entrée du souterrain.

—Qui es-tu? cria Sélim. Mais, qui que tu sois, ne fais pas un pas de plus.

—Gloire au Sultan! dit l'ombre. Toute grâce est accordée au vizir Ali; et non seulement il a la vie sauve, mais on lui rend sa fortune et ses biens.

Ma mère poussa un cri de joie et me serra contre son cœur.

—Arrête! lui dit Sélim, voyant qu'elle s'élançait déjà pour sortir; tu sais qu'il me faut l'anneau.

—C'est juste, dit ma mère; et elle tomba à genoux en me soulevant vers le ciel, comme si, en même temps qu'elle priait Dieu pour moi, elle voulait encore me soulever vers lui.

Et pour la seconde fois Haydée s'arrêta vaincue par une émotion telle, que la sueur coulait de son front pâli, et que sa voix étranglée semblait ne pouvoir franchir son gosier aride.

Monte-Christo versa un peu d'eau glacée dans un verre et le lui présenta en disant avec une douceur où perçait une nuance de commandement:

—Du courage, ma fille.

Haydée essuya ses yeux et son front et continua:

—Pendant ce temps, nos yeux, habitués à l'obscurité, avaient reconnu l'envoyé du pacha: c'était un ami.

Sélim l'avait reconnu; mais le brave jeune homme ne savait qu'une chose: obéir!

—En quel nom viens-tu? dit-il.

—Je viens au nom de notre maître, Ali Tebelin.

—Si tu viens au nom d'Ali, tu sais ce que tu dois me remettre?

—Oui, dit l'envoyé, et je t'apporte son anneau.

En même temps il éleva sa main au-dessus de sa tête; mais il était trop loin et il ne faisait pas assez clair pour que Sélim pût, d'où nous étions, distinguer et reconnaître l'objet qu'il lui présentait.

—Je ne vois pas ce que tu tiens, dit Sélim.

—Approche, dit le messager, ou je m'approcherai, moi.

—Ni l'un ni l'autre, répondit le jeune soldat; dépose à la place où tu es et sous ce rayon de lumière l'objet que tu me montres, et retire-toi jusqu'à ce que je l'aie vu.

—Soit, dit le messager.

Et il se retira après avoir déposé le signe de reconnaissance à l'endroit indiqué.

[illegible]

Sélim, tenant toujours à la main sa mèche enflammée, vint à l'ouverture, s'inclina radieux sous le rayon de lumière et ramassa le signe.

—L'anneau du maître, dit-il en le baisant, c'est bien!

Et renversant la mèche contre terre, il marcha dessus et l'éteignit.

Le messager poussa un cri de joie et frappa dans ses mains. A ce signal, quatre soldats du séraskier Kourchid accoururent, et Sélim tomba percé de cinq coups de poignard. Chacun avait donné le sien.

Et cependant, ivres de leur crime, quoique encore pâles de peur, ils se ruèrent dans le souterrain, cherchant partout s'il y avait du feu, et se roulant sur les sacs d'or.

Pendant ce temps, ma mère me saisit entre ses bras, et agile, bondissant par des sinuosités connues de nous seules, elle arriva jusqu'à un escalier dérobé du kiosque dans lequel régnait un tumulte effrayant.

Les salles basses étaient entièrement peuplées par nos ennemis.

Au moment où ma mère allait pousser la petite porte, nous entendîmes retentir, terrible et menaçante, la voix du Pacha.

Ma mère colla son œil aux fentes des planches; une ouverture se trouva par hasard devant le mien, et je regardai.

—Que voulez-vous? disait mon père à des gens qui tenaient un papier avec des caractères d'or à la main.

—Ce que nous voulons, répondit l'un d'eux, c'est te communiquer la volonté de Sa Hautesse. Vois-tu ce firman?

—Je le vois, dit mon père.

—Eh bien! lis; il demande ta tête.

Mon père poussa un éclat de rire plus effrayant que n'eût été une menace; et il n'avait pas encore cessé, que deux coups de pistolet étaient partis de ses mains et avaient tué deux hommes.

Les Palicares qui étaient couchés tout autour de mon père, la face contre le parquet, se levèrent alors et firent feu; la chambre se remplit de bruit, de flamme et de fumée.

A l'instant même le feu commença de l'autre côté, et les balles vinrent trouer les planches tout autour de nous.

Oh! qu'il était beau, qu'il était grand le vizir Ali Tebelin, mon père, au milieu des balles, le cimeterre au poing, le visage noir de poudre! Comme ses ennemis fuyaient!

—Sélim! Sélim! criait-il, gardien du feu, fais ton devoir!

—Sélim est mort! répondit une voix qui semblait sortir des profondeurs du kiosque, et toi, mon seigneur Ali, tu es perdu!

En même temps une détonation sourde se fit entendre, et le plancher vola en éclat tout autour de mon père.

Les Tchodoars tiraient à travers le parquet; trois ou quatre Palicares tombèrent frappés de bas en haut par des blessures qui leur labouraient tout le corps.

Mon père rugit, enfonça ses doigts par les trous des balles et arracha une planche tout entière.

Mais en même temps par cette ouverture vingt coups de feu éclatèrent, et la flamme sortant comme du cratère d'un volcan, gagna les tentures qu'elle dévora.

Au milieu de tout cet affreux tumulte, au milieu de ces cris terribles, deux coups plus distincts entre tous, deux cris plus déchirans par-dessus tous les cris me glacèrent de terreur; ces deux explosions avaient frappé mortellement mon père, et c'était lui qui avait poussé ces deux cris.

Cependant il était resté debout, cramponné à une fenêtre. Ma mère secouait la porte pour aller mourir avec lui, mais la porte était fermée en dedans.

Tout autour de lui les Palicares se tordaient dans les convulsions de l'agonie; deux ou trois qui étaient sans blessures ou blessés légèrement s'élancèrent par les fenêtres.

En même temps le plancher tout entier craqua brisé en dessous; mon père tomba sur un genou, en même temps vingt bras s'allongèrent, armés de sabres, de pistolets, de poignards, vingt coups frappèrent à la fois un seul homme, et mon père disparut dans un tourbillon de feu, attisé par ces démons rugissans, comme si l'enfer se fût ouvert sous ses pieds.

Je me sentis rouler à terre: c'était ma mère qui s'abîmait évanouie.

Haydée laissa tomber ses deux bras en poussant un gémissement, et en regardant le comte comme pour lui demander s'il était satisfait de son obéissance.

Le comte se leva, vint à elle, lui prit la main, et lui dit en romaïque:

—Repose-toi, chère enfant, et reprends courage en songeant qu'il y a un Dieu qui punit les traîtres.

—Voilà une épouvantable histoire, comte, dit Albert tout effrayé de la pâleur d'Haydée, et je me reproche maintenant d'avoir été si cruellement indiscret.

—Ce n'est rien, répondit Monte-Christo; puis posant sa main sur la tête de la jeune fille:

—Haydée, continua-t-il, est une femme courageuse; elle a quelquefois trouvé du soulagement dans le récit de ses douleurs.

—Parce que, monseigneur, dit vivement la jeune fille, parce que mes douleurs me rappellent tes bienfaits.

Albert la regarda avec curiosité, car elle n'avait point encore raconté ce qu'il désirait le plus savoir, c'est-à-dire comment elle était devenue l'esclave du comte.

Haydée vit à la fois dans les regards du comte et dans ceux d'Albert le même désir exprimé.

Elle continua:

—Quand ma mère reprit ses sens, dit-elle, nous étions devant le séraskier.

—Tuez-moi, dit-elle, mais épargnez l'honneur de la veuve d'Ali.

—Ce n'est point à moi qu'il faut t'adresser, dit Kourchid.

—A qui donc?

—C'est à ton nouveau maître.

—Quel est-il?

—Le voici.

Et Kourchid nous montra un de ceux qui avaient le plus contribué à la mort de mon père, continua la jeune fille avec une colère sombre.

—Alors, demanda Albert, vous devîntes la propriété de cet homme?

—Non, répondit Haydée; il n'osa nous garder, il nous vendit à des marchands d'esclaves qui allaient à Constantinople. Nous traversâmes la Grèce, et nous arrivâmes mourantes à la porte impériale, encombrée de curieux qui s'écartaient pour nous laisser passer, quand tout à coup ma mère suit des yeux la direction de leurs regards, jette un cri et tombe en me montrant une tête au-dessus de cette porte.

Au-dessous de cette tête étaient écrits ces mots:

"Celle-ci est la tête d'Ali Tebelin, pacha de Janina."

J'essayai, en pleurant, de relever ma mère: elle était morte!

Je fus menée au bazar; un riche Arménien m'acheta, me fit instruire, me donna des maîtres, et quand j'eus treize ans me vendit au sultan Mahmoud.

—Auquel, dit Monte-Christo, je la rachetai comme je vous l'ai dit, Albert, pour cette émeraude pareille à celle où je mets mes pastilles de hachis.

—Oh! tu es bon! tu es grand! mon seigneur, dit Haydée en baisant la main de Monte-Christo, et je suis bien heureuse de t'appartenir.

Albert était resté tout étourdi de ce qu'il venait d'entendre.

—Achevez donc votre tasse de café, lui dit le comte; l'histoire est finie.

La suite à demain.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Nav à vap New York, Phillips, Galveston, Sugart & Habtheta
Nav Vicksburg, Berry, N York, A Cohen
Nav Judah Touro, Massey, Cork et un marché, J F Lovell
Goel Henry Jenkins, Lightbourne, Savannah, G L & E L Lacy
Goel Susan McNeill, Co lor Key et Tampa Bay, [illegible]
Sloop Bell, Webber, Pensacola, [illegible]
Steamer Batesville, Hopkins, Cincinnati, [illegible]
Steamer Brunswick, Carlisle, St Louis, [illegible]
Steamer Brunette, Dean, Cincinnati, H O Ferguson

ARRIVES.

Navire Clyde, Brickford, N York.
Mantee, Baker, Liverpool.
St Mary, Foster, N York.
Orleans, Sears, N York.
Waldron, Chaister, N York.
Brick L Millaudon, Welch, Portsmouth.
Goel H A Schroder, De Chon, Mobile.
Goel Van Buren, Babcock, Pensacola.
Goel Lone Star, Knapp, Galveston.
Steamer Creole, Holm, de Mobile.
Steamer Clinton, Baird, de Bayou Sara.
Steamer Paul Jones, Walworth, Vicksburg.
Steamer Yazoo, Hendricks de Vicksburg.
Steamer Fashion, Fullerton, Mobile.
Steamer Bowens No 2, Fillion, de St Louis.
Steamer Sultana, Faure, de Mills on's Bend.
Steamer White Cloud, Clayton, St. Louis.
Steamer Majestic, Wilson, Cincinnati.
Steamer Rob Roy, Hart, Cincinnati.
Steamer Eliza, Roberts, Louisville.
Steamer Henry Bry, Freeleigh, St Louis.

MEMORANDA.

Le steamer Eliza a quitté Louisville le 11 du courant; il nous apprend que lors de son départ, il y avait 4 1/2 pieds d'eau dans l'Ohio, et que cette rivière montait.—Le Cumberland ainsi que la rivière Tennessee baissaient aussi.

☞ Le navire ST. MARY, capitaine B. W. Foster, de New York, est maintenant en déchargement en face le marché aux légumes. Les consignataires sont requis de prendre livraison des marchandises sur la levée. Tous les objets non réclamés seront emmagasinés à leurs risques et dépens.

J W STANTON & Co.
20 oct Encoignure Magasin et Lafayette

ANUNCIO INTERESANTE
á los españoles.

El que suscribe Profesor de Gramatica, Escritura, Lenguas Modernas y Autor de un Metodo Cientifico-Practico para enseñar solas á los adultos, respetuosamente anuncia á los Españoles residentes en esta vecindad, que el lunes 3 de noviembre próximo, abrirá las clases siguientes para los que quisieren aprovecharse de sus instrucciones, a saber: Leer, Escribir, Aritmetica mercantil, Instrucciones gramaticales en Castellano.—Hablar, Leer y Escribir en Ingles.—Leer el Ingles, traducción y su construcción gramatical.—El Idioma Frances y su pronunciacion &c.

Los que no pudieren atender al estudio durante el dia, podrán hacerlo durante la noche. El precio será de 5 pesos fuertes, pagaderos al principio de cada mes. Se suscribe en el estudio del Profesor, No. 14, Exchange Place, (ó bien sea callejon de la Lonja de los comerciantes entre la calle de la Aduana y Conti, cerca al correo), abierto desde las 8 de la mañana hasta las 3 de la tarde, y desde las 5 hasta las 9 de la noche.

20 oct—13 JAYME CAMPOL DE PALOS.

GARDES D'ORLEANS [illegible]

[illegible]

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 19 octobre 1845.

Le comité nommé par le bataillon d'Artillerie, à une assemblée tenue ce jour à l'arsenal sur l'ordre du capitaine Comdt. l'Artillerie a soumis au Bataillon réuni audit local, le rapport suivant, lequel a été adopté à l'unanimité et, sur motion, il a été résolu que ledit rapport ainsi que le document qui l'accompagne soient publiés.

Les membres du Bataillon d'Artillerie de la Légion de la Louisiane ont appris ces jours derniers avec étonnement, qu'il circulait un libelle diffamatoire publié contre le major Gally, sous la signature de M. Vincent Lesseuer. Cette publication a fait son apparition dans un moment où le major Gally se trouve dans l'impossibilité d'y répondre et de se justifier lui-même aux yeux du public, attendu, qu'en vertu d'une réquisition des autorités du gouvernement général il est maintenant au service public sur la frontière du Texas. Cette dernière considération suffisait, il nous semble, pour induire son accusateur à s'armer de patience et à suspendre ses attaques jusqu'à l'époque du retour du major; les plus simples notions d'équité dictaient impérieusement à M. Lesseuer l'exercice de cette vertu chrétienne.

Cet oubli des lois courtoises de la part d'un assaillant, place les membres de l'artillerie dans la nécessité de repousser l'attaque dirigée contre leur chef absent, et de justifier aux yeux du public, le sentiment d'estime et de considération qu'ils n'ont pas cessé un seul instant d'entretenir à l'égard du major Gally, en dépit des assertions que la malveillance et la haine ont pu dicter contre son caractère.

M. Vincent Lesseuer s'est efforcé dans un volumineux pamphlet, à constater que le major Gally dans les comptes qu'il a présentés à l'Etat pour fournitures de munitions d'artillerie, a réalisé des *profits illicites*. Cette accusation produite avec un art et une malice habilement combinés, pouvant créer une fâcheuse impression sur les esprits assez peu réfléchis pour accueillir avec une foi entière les allégations contenues audit pamphlet, il convient donc de faire ressortir la pureté des motifs du major Gally, au moyen de preuves d'une nature authentique et irrécusable.

M. Lesseuer, en articulant devant le public contre le major Gally, une accusation qu'il n'a pas pu soutenir devant la cour d'enquête qui a pleinement justifié le major, et officiellement proclamé que l'accusation était dénuée de tout fondement, a omis de dire ce qu'il devrait savoir, et ce que tous les membres du Bataillon savent fort bien; c'est que tous les profits qui ont été réalisés sur la vente des munitions fournies à l'Etat, ont été fidèlement versés par le major Gally dans la caisse du Bataillon d'Artillerie, avec une scrupuleuse exactitude; il y a même versé les sommes qui devaient lui revenir pour son travail personnel dans la confection desdites munitions.

Ces profits ont été appliqués aux frais des exercices de l'artillerie et l'entretien du matériel—Apport le livre de caisse du Bataillon dont un extrait est ci-annexé.

Si un pareil acte de dévoûment et d'abnégation, joint à toutes les preuves que le major a données de son zèle extraordinaire qu'il a déployé afin de doter le pays d'un corps d'artillerie qui, par son instruction et sa discipline fait l'orgueil de l'Etat, et qui dans ce moment lui constitue un titre à la reconnaissance nationale par la présence spontanée d'une compagnie de ce bataillon sur la frontière menacée; si à la place de l'éloge qui lui est dû, on invoque sur le major le mépris et l'indignation de ses concitoyens, quel sera donc le devoir des hommes pour qui les mots de justice et de patrie ... A encore un mot de camp et de valeur? Quant aux membres qui composent le Bataillon d'Artillerie, convaincus comme ils le sont de la pureté des motifs de leur chef, ils se feront unanimement l'honneur de partager aux yeux du public toute la solidarité du blâme que cette prétendue fraude pourra faire peser sur le caractère du major Gally.

D. AUGUSTIN,
Capitaine Com. et rapporteur du comité.

Comité nommé par le Bataillon d'Artillerie.

W. GRIVOT,
2nd lieut. 2de. Compagnie.
Idore. M. QUEMPER,
Sergt. major 1ère. Comp.
J. VILLARUBIA Jnr.
Sergt. major 2de. Comp.
F. MAUBERRET, Sergent.
TULLIUS A. BOULET Sergent
Ld. BERNIARD, caporal.
GEO. W. HEYL, artilleur.
Aug. ROCHE.
H. MARCOU, caporal.
ANDRE GARCIA, caporal.
L. E. DELUZAIN, caporal.
M. GARCIA.
J. ALVARADO.
E. RIEFFEL.
J. B. MEILLEUR.

RECETTES EXTRAORDINAIRES
D'APRES LE LIVRE DE CAISSE.

1841				
Mai 26	Recette extraordinaire,			$100 —
Juillet 21	do	do		75 —
1842				
Janv. 7	do	do		3 —
14	do	do		10 —
Févr. 21	do	do		10 —
Mai 1	do	do		71 —
5	do	do		5 —
25	do	do		20 —
29	do	do		10 —
Juillet 15	do	do		36 —
Octob. 20	do	do		10 —
1843				
Juillet 11	do	do		40 —
Sept. 17	do	do		3 —
1844				
Févr. 16	do	do		50 60
23	do	do		5 —
Mars 24	do	do		44 60
26	do	do		26 —
30	do	do		5 —
Mai 20	do	do		5 —
Juin 11	do	do		3 —
Juillet 5	do	do		30 —
8	do	do		5 —
Déc. 31	do	do		13 75
1845				
Janv. 26	do	do		21 —
Févr. 24	do	do		40 —
Juillet 6	do	do		10 25
10	do	do		19 —
				$743 20
1841.				
Août 16	Reçu du Trésorier de l'Etat pour l'instruction du corps,			$500
1842.				
Mai 18	do	do		500
1843.				
Mars 7	do	do		500
1844				
Mars 5	do	do		500
1845.				
Janv. 30	do	do		500
	TOTAL			$3243 20

☞ Le Courrier est prié de copier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. CHARLES TURPIN a transporté son domicile rue Bourbon, No. 126, entre St. Philippe et Ursulines.
16 oct—1m

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

EN FAILLITE—Dans la Cour de District des Etats-Unis, pour le district de la Louisiane.—Aristide Bodin, assignataire des biens de Spencer Gloyd, en faillite.

En vertu d'un ordre rendu par la Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, en date du 20 juin 1845, j'exposerai en vente publique, le lundi [illegible] novembre 1845, à midi, à l'arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Natchez et Gravier, tous les droits, titres et intérêts abandonnés par le dit failli et connus ou dit assignataire, sur la propriété ci-après décrite:

La moitié indivise de l'ILET DE TERRE situé à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, borné par les rues de Hillary, Josephine, Lower Line et Fourth streets, et désigné par le lettre D, sur un plan de Zimpel, déposé au contrôle général, en date du 16 janvier 1839, en bureau de W. Y. Lewis, notaire public, contenant seize lots et mesurant comme suit:

[illegible] pieds à la rue St. Hillary,
211 pieds en prolongation de la rue Josephine,
[illegible] pieds à la rue Lower Line,
[illegible] pieds à la rue Fourth.

Conditions: COMPTANT. Les actes de vente en l'étude de Théodore Guyol, notaire public.

WM. F. WAGNER,
20 oct— Marshal des Etats Unis

$10 DE RECOMPENSE.

ECAPEE ou volée, une petite mulâtresse nommée MARY, âgée de sept ans. Elle a disparu de la maison dans la matinée du 17 de ce mois, et avait une jupe d'indienne fond olive, ouverte derrière, et un tablier à raies bleues et blanches. Elle parle anglais ou allemand. Toute la bonne qu'on lui connaît. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui la ramènera [illegible]

JOHN FERN SIMON,
20 oct—6 No. 173 Vieille Levée.

DIVERS—[illegible] barils de blanc de baleine d'hiver [illegible]

W. FROST & Co,
17 oct 20, Vieille Levée.

TOILE et Corde d'Emballage—450 pièces toile empaquetées [illegible] Corde, à vendre par

W. FROST & Co,
17 oct 20, Vieille Levée.

COTONNADES Françaises.—Reçu par les consignés et à vendre à très bas prix, 18 caisses cotonnade française, qualité supérieure.

FORCADE & Co,
17 oct 15 rue du Canal, au premier

UNE caisse [illegible] blanc de France, à vendre à [illegible] par les consignés

FORCADE & Co,
17 oct 15 rue du Canal au premier

EN débarquement du New Hampshire, venant de Bordeaux: [illegible]

[illegible]

DEMANDE—POUR LE CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE—4000 traverses, ayant dix pouces sur dix pouces carrés, et neuf pieds de long, livrables au Dépôt de la Troisième Municipalité, ou le long du chemin à coulisses. Pour les conditions, s'adresser à
20 oct—6 G MUSSON, comptroleur.

MARCHANDISES D'AUTOMNE et D'HIVER.
C. YALE Jr.
No 13, Rue de Chartres.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, un grand et superbe assortiment de Marchandises Sèches sur lesquelles l'attention particulière des marchands de cette ville et de la campagne est appelée. Son assortiment consiste en partie des articles suivans:

Mousseline laine et cachemire d'Ecosse,
Cachemire Rops nouveau genre,
Indiennes Françaises, Anglaises et Américaines,
Soyries noires pour robes, différent genre.
De couleurs do do
Lastings noirs et couleurs.
Robes brodées pour bal.
Alpacca, bombasine et mérinos
Toile d'Irlande par pièces et [illegible] pièces
Dito de Russie damassée.
Echarpes, châles et mouchoirs fantaisie.
Mouchoirs batiste unis et à ourlet.
Châles cachemire brochés et autres.
Châles laine.
Bas et chaussettes coton blanc, noirs, écrus et gris.
Bas de soie blanc et noir.
Gants de peau noirs et couleurs.
Dentelles fil et coton, nouveau genre.
Bobinet blanc et noir, uni et façonné.

Articles pour Modistes.

Rubans satin et taffetas fins, noir et couleur.
do do do de façonné
Fleurs artificielles françaises et américaines
Chapeaux pour dames, paille d'Italie et autres
C. YALE Jr. recevra pendant la saison et par chaque navire du Nord des marchandises nouvelles, achetées aux encans de New-York.
20 oct

MARCHANDISES FRAICHES
C. M. SIMPSON, 20, rue de Chartres

RECOIT actuellement par les derniers arrivages d'Europe et de New York, un bel et vaste assortiment de MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'HYVER, consistant en partie en:

Cachemires ombrés, splendides, de Paris,
Idem de laine et de soie,

Aussi:—Un grand choix de calicos du pays, français et anglais, flanelle, couvertures Whitney et françaises, de 1/4 1/2, 11/4 et 13/4, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises pour habitans, qu'il vendra à TRES BAS PRIX
20 octobre C. M. SIMPSON.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER BATTU.

A VENDRE—Un lot de Chaudières à sucre, en fer battu d'Angleterre, de dimensions assorties, venant d'être débarquées du navire Elizabeth, à vendre par

WYLIE & AGANA,
20 oct 51 Bienville

AUX NEGOCIANS ET PLANTEURS.

LES négocians ayant à faire transporter des machines, chaudières à sucre briques bois de construction ou tout espèce de fret aux habitations le long de la côte; comme aussi, les habitans qui désirent faire transporter du bois, etc de leur habitation ou sur leur habitation, ou bien des meubles ou autres articles, pourront s'adresser au ferry à vapeur de la première municipalité, où ils trouveront constamment un bateau disponible. Les prix de transport seront raisonnables.
20 oct

COGNAC Pellevoisin en demi et quart de pipes, Otard, Dupuy—Aussi de très vieux cognac en barils, de 1810 et 1811, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
20 oct—16 99, Douane

EN débarquement du navire New Hampshire, de Bordeaux:

Sardines à l'huile en boîtes et demi boîtes, de la pêche de cette année de la marque de Chatelain Jr. & Basset,
12 paniers Oignolet d'Anger,
5 demi et 14 quarts Cognac Pellevoisin 2me preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
20 oct—16 99 rue de la Douane.

NOIR ANIMAL.—De première qualité, fabrique dans cette ville, à vendre par

TH BAILLY BLANCHARD.
20 oct 99 Douane.

SARDINES, etc.—400 boîtes sardines à l'huile de la marque de Chatelain jeune et Basset, 200 boîtes petits pois, [illegible] vin du Rhin, Chateau Latour, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
20 oct 99 Douane

A VENDRE en débarquement du navire Rubicon venant du Havre:

41 paniers vin de Champagne supérieur de Royer Baily,
[illegible]
4 moules fromage de gruyère très supérieur.
50 fromages de Hollande [illegible]
10 douzaines fromages de Neufchâtel
LOREILHE & Co.
Encoignure Royale et Douane

BARRIQUES vides de vin de Bordeaux—100 barriques pour mélasse, à vendre à bon marché par
LOREILHE & Co.
20 oct Encoignure Royale et Douane

BEURRE DE GOSHEN—20 firquins excellent beurre de Orange County, à vendre par
J W STANTON & Co.
20 oct Encoignure Magasins et Lafayette

HUILE de baleine—1000 gallons huile de baleine blanchie, pour l'hiver, à vendre par
J W STANTON & Co.
20 oct encoignure Magasins et Lafayette

HUILE de blanc de baleine—1000 gallons blanchie et brute, pour automne et hiver, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
J W STANTON & Co.
20 oct Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE Rio—2000 sacs en assortiment, vert, en sacs doubles et simples, aussi des sacs en lots, [illegible] à vendre en quantité à la convenance des acheteurs, par
J W STANTON & Co.
20 oct Encoignure Magasins et Lafayette

BLANC DE BALEINE—100 caisses de New Bedford et de Nantucket, en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par J W STANTON & Co,
20 oct Encoignure Magasins et Lafayette

THE—Imperial, poudre à canon, pouchong et souchong, en caisses, demi caisses et boîtes [illegible] à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
J W STANTON & Co,
20 oct Encoignure Magasins et Lafayette

HUILE de baleine—800 galons huile supérieure, et [illegible] de sperme pour l'hiver, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
20 oct 30 Vieille Levée

VIN de Porto—100 quarts Porto Portugal, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
20 oct 30 Vieille Levée

MAQUEREAUX—71 barils et demi dito Nos 2 et 3, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
20 oct 30 Vieille Levée

CERISES à l'Eau de vie—100 caisses nouvelle recette, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
20 oct 30 Vieille Levée

THE—100 caisses thé impérial, poudre à canon, etc. en boîtes de 6 et 13 livres, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
20 oct 30 Vieille Levée

ESPRIT PUR—50 barils de deux preuve, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
20 oct 30 Vieille Levée

CAFE JAVA—50 sacs excellent café du gouvernement, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
20 oct 30, Vieille Levée

VINS rouges en barriques et caisses, à vendre par
W. F. F. VREDENBURGH & Co.
20 oct 30, Vieille Levée

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] caisses en débarquement des navires Arvum, Sabela et Harriet Rockwell, à vendre par R. G. HOBBS,
20 oct 13 Douane

INDIGO—9 caisses indigo de Manille; 1 surons de Caracas, en débarquement du navire Sartelle et à vendre par MERLE, SEYLLE & Co,
20 oct 75 Tchoupitoulas

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Monmouth, de N York:
[illegible] liqueurs assorties
40 paniers oranges,
75 du chayanne, à vendre par P. LONGIS,
116 Royale.

JAMBONS—14 boucauts de qualité supérieure, et 100 barils jambons de famille, [illegible] à vendre par JAMES E WOODRUFF,
16 oct 66, Camp

EAU DE VIE—40 demi pipes eau de vie française, à vendre en magasin par JAMES E WOODRUFF,
16 oct 66 Camp

NOUVELLES MARCHANDISES FRANCAISES.

H. DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins, offrent à vendre à des termes raisonnables, un bel et grand assortiment de Marchandises Françaises, de fond et de fantaisie qu'ils ont reçues par le navire Norman. Les marchandises sont actuellement ouvertes à l'inspection des marchands détaillants de la ville et de la campagne. Ils sont invités à venir les examiner avant de faire ailleurs leurs achats. H. DE GOER & RIFFLARD,
8 oct 21, Magasins.

DEMANDE—Une DAME, capable et bien connue, désire trouver un emploi ou une association dans une maison de modes, nouveautés, broderies ou fleurs artificielles. S'adresser au bureau de l'Abeille.
4 oct—30

CHARBON—Les consignés préviennent leurs pratiques et le public, qu'ils sont prêts à leur fournir du charbon de toute espèce et de première qualité qu'ils livreront promptement et à des prix modérés pour le comptant; s'adresser à leur bureau, rue Conti, No 44 à leur dépôt, rue des Remparts. No 277, chez D B Macary, rue Bourbon, No 236, ou chez F P. Ducongé, No 39, rue de Chartres.
1 oct B. & A. SOULIE.

A VENDRE—Le beau magasin de chapeaux, situé à l'encoignure des rues de St Louis et Chartres, dans la [illegible] la banque des Améliorations. S'adresser sur les lieux. 13 oct

---

PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVEE.

PAR suite de la résignation de M. D. F. Gore, comme secrétaire de la compagnie de la Presse à vapeur de la Levée, des demandes cachetées pour remplir cet emploi seront reçues jusqu'à lundi matin, 20 du courant, à dix heures, au bureau de M. F. S. Labos, No. 61, rue de la Vieille Levée.

Par ordre de la direction.
Nouvelle Orléans, 16 octobre 1845. 17 oct—3

Nous venons de recevoir par les navires Arvum et Harriet Rockwell,
123 caisses Bottes et Souliers,
que nous vendrons à bon marché.
17 oct FROST & Co. 10, Magasins

ALCOHOL—3 barils alcohol à 84 degrés, pour l'esprit de gaz, à vendre par P. CUSACHS,
14 oct au coin des rues Condé et St. Philippe

TABAC—De Cuba et de la Vuelta, coupé et tripé, à vendre par LAPEYRE, MARIAPE & Co,
14 oct 29 St. Louis

CIGARES—Regalias, Yaguaabad et Mellar, à vendre par LAPEYRE, MARIAPE & Co,
14 oct 29 St. Louis

BOIS DE CAMPECHE—Trente tonneaux, à vendre par LAPEYRE, MARIAPE & Co,
14 oct 29 St. Louis

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire New Hampshire, de Bordeaux:

24 barriques vin rouge St. Emilion.
16 demi barriques Sauterne.
14 paniers bouteilles vides.
20 caisses [illegible] de vie.
14 oct EDOUARD LABONDE, 35 St. Louis

FARINE—500 barils farine superfine, en bon ordre pour l'usage des boulangers, à vendre par
14 oct JAMES E WOODRUFF, 66 Camp

TABAC DE NEW YORK—12 barils bouts coupé, venant [illegible] de New York, excellent article pour mélange, à vendre par JAMES E WOODRUFF,
14 oct 66 Camp

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. FROST, prévient le public qu'il a transporté son bureau de bail [illegible] de la rue des Magasins, No 77; il a à présentement, rue Bourbon [illegible]

[illegible]

Journal des Journaux.

HUITIEME livraison—[illegible] trois nouvelles—[illegible], par Victor Hugo [illegible] Le Braconnier [illegible] San Diego—Une gravure de modes pour Dames

L'ECHO DES FEUILLETONS,

11e Livraison—[illegible]

Louis XIV et son Siècle.

Plusieurs nouvelles livraisons de cet ouvrage.
M DE LA PLACE, Directeur,
13 oct au bureau de l'Abeille, rue de Chartres

POUR LE COUVENT—A la demande d'un certain nombre de familles pour les enfans au couvent, le bateau à vapeur neuf MATHILDA JANE, fera tous les dimanches au matin, à compter de dimanche prochain, 19 octobre. Le bateau partira de [illegible] de la première municipalité, au bas de la rue Ste [illegible] à dix et à onze heure et demie [illegible]

Au moyen de cet arrangement, les personnes qui partiront par le premier départ pourront passer trois heures au couvent.

Les familles ou les particuliers qui voudront profiter de cet arrangement pour se divertir et rester à bord, auront le privilège de faire les deux voyages en payant seulement pour le premier.

Prix du passage: 50 cents. Les enfans et domestiques moitié prix. 17 oct—1m

---

A LOUER—Le bas du Magasin No. 30 [illegible] le Douane, avec l'entrepôt y attenant, le tout en [illegible] bien adapté pour un emmagasinage. Possession [illegible] donné le premier novembre prochain. Pour amples informations, s'adresser sur les lieux
16 oct—10

A LOUER—Le magasin No. [illegible] rue Bienville en briques à quatre étages, à l'épreuve du feu. S'adresser au No. 48, Vieille-Levée, au coin de la rue Conti.
[illegible] oct

A LOUER pour le 1er novembre [illegible] jolie maison, rue Royale, No 283 entre les rues de St. Philippe, avec jardin, [illegible] S'adresser chez M. P. Cabache, rue de Bienville, poste [illegible]
14 oct

A LOUER—Le haut de la belle maison, nouvellement, située rue Royale, No 271, entre les rues Dumaine et St. Philippe. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de [illegible] de Chaumes, ou à J. KUHN
Exchange des Marchands' Exchange.
14 oct 6

DEMANDE—Une Gardienne d'Enfans—Une bonne gardienne d'enfans, de couleur, une libre ou une esclave, trouverait de l'emploi en s'adressant No 150, rue [illegible] entre Toulouse et St Pierre.

Ecoles Publiques du soir.

AVIS est par le présent donné que les classes du soir pour les enfants depuis l'âge de 12 jusqu'aux âges de 21 ans, résidant dans les limites de la Seconde Municipalité, et dont les occupations ne leur permettent pas d'assister aux classes de la journée, sont ouvertes lundi LUNDI 13 de ce mois, à six heures et demie, de la Maison d'Ecole Marshall, rue Ste Marie, entre celles Girod et Julia, et que les demandes d'admission doivent être faites soit à Joseph Lobdell, [illegible] J P Freret, Edward Macpherson ou Joshua Baldwin une semaine avant qu'elles ne soient accordées.
14 oct—4 JOSHUA BALDWIN, Président

CORDE D'EMBALLAGE—75 rouleaux du Missouri, à vendre par RUCKER & FLANSON,
16 oct

A VENDRE en débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux:
50 barriques vin ordinaire,
18 demi do. vin blanc haut Sauterne,
100 paniers bouteilles vides,
25 paniers guignolet, qualité supérieure,
12 fouls de [illegible]
En magasin, un assortiment de vins en caisse, à tous prix, liqueurs, anisettes en 500 et capsules à bouteilles
M. V. BARRETT
16 oct 28 rue de la Vieille Levée

CAFE—2.3 sacs Café Rio, en débarquement du [illegible] Monmouth:
Farine de St. Louis—300 barils,
Porc prime—100 barils,
Corned beef—20 barils et 30 demi dito de l'Ouest,
Whiskey d'Irlande—Une barrique,
Toile et Corde d'Emballage—[illegible] pièces et rouleaux à vendre par G. H. BUCHANAN
16 oct 62 Tchoupitoulas

EN débarquement du navire New-Hampshire de Bordeaux:
10 caisses Kirsch.
20 dito cognac [illegible]
24 dito absinthe suisse,
[illegible] paniers bouteilles vides, à vendre par
DAMAN, QUEYROUZE & Co
16 oct 18, St Louis

J. Périnaud,
TEINTURIER DEGRAISSEUR EN TOUS GENRES
268, rue Royale,
Entre St. Philippe et Dumaine, Nouvelle Orléans.

A L'HONNEUR d'informer le public, qu'il vient de recevoir d'une des meilleures fabriques de France un cylindre à double porte, pour moirer et lustrer [illegible]

[illegible]

A VENDRE, en débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux:
20 barriques vin St. Julien, en dépôt de l'ordinaire
[illegible]
[illegible]
14 oct LOREILHE & Co Encoig. Royale et Douane

LES soussignés offrent à vendre à bon marché les marchandises suivantes, qu'ils ont reçues par les derniers arrivages du Havre:

[illegible]
14 oct J. & L. LACOSTE, 148, Royale

EN débarquement du navire New Hampshire venant de Bordeaux, et à vendre à bon marché:
[illegible]
14 oct J. & L. LACOSTE, 145 Royale

COCONS—130 livres de Cocons de cette année [illegible] pourront être achetés en ville, en s'adressant à
RAYBURN, SCOTT & Co.
14 oct—3 [illegible] rue du Camp, encoig. Natchez.

ARTICLES DIVERS—En débarquement du Dumbarton, et à vendre par le soussigné:
[illegible]
14 oct E. JOHNS, 115 Perdido

VINS ET LIQUEURS—En débarquement du navire Sartelle, et à vendre par le soussigné:
[illegible]
14 oct E. JOHNS, 115 Perdido

HUILE Polive surfine—[illegible] paniers huile d'olive, à vendre, grandes bouteilles, en débarquement du navire New Hampshire, de Bordeaux, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
16 oct 90, St Louis

FARINE—300 barils, Union, J Walsh & Co. St Louis.
200 barils Wellington. do
200 barils [illegible] do
300 barils Eagle, Quincy Illinois.
200 barils City Mills. do
[illegible]
A vendre par NEVILLE, TOURNE & Co,
16 oct 130, rue Tchoupitoulas

VINS de Madère, première qualité—En caisses de une et trois douzaines, et en quarts de pipes, à vendre par
J. U. LAVILLEBEUVRE,
16 oct 149 Commune

GENIEVRE de Hollande—Schiedam en pipes, qualité supérieure, à vendre par
J. U. LAVILLEBEUVRE,
16 oct 149, Commune

VINS SUPERIEURS—Impérial Amontillado de Ibarra, Sherry, Pasear compétition, Gold, Quarts Lobdon, Dock, premier choix. Les consignés appelent l'attention particulière des connaisseurs sur ces vins célèbres [illegible] John Martens.
J. U. LAVILLEBEUVRE,
16 oct 149 Commune

TOILE d'Irlande—Le consigné a reçu deux caisses Toile d'Irlande supérieure, qui, importée expressément pour l'usage des familles, et comme un article rare, sera vendue à bon marché.
16 oct M. E. DAVOCK, 20 Chartres

LE consigné offre à vendre, en débarquement du navire New Hampshire, de Bordeaux, un lot de choix de [illegible]
12 barriques Vin de Bordeaux [illegible]
P LONGIS
116, rue Royale

A VENDRE par les consignés:
[illegible]

PLOMB en lingots et de chasse—100 barillets à débarquement du bateau à vapeur Republic, à vendre par
MERLE, SEYLLE & Co,
17 oct 75, Tchoupitoulas

BLANC de bâton—[illegible] barrils de blanc de baleine en débarquement de l'Imperial Gazelle, à vendre par
17 oct FROST & Co 16 Magasins

MARCHANDISES DE BON COTON—25 balles cotons à draps de Lowell [illegible]

[illegible]

W. FROST & CO,
17 oct 20 Vieille Levée

[illegible]